Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E5 Gestion et stratégie de l'entreprise, option ACSE

Session 2020 • Code sujet : **2020-BTS116-NOR-ME** • Durée : **240 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Contexte de l'activité agricole et rôle des coopératives (6 questions) **Page 3**

2. Gestion et stratégie du GAEC du Pré Vert et projet d'atelier de poules pondeuses biologiques (13 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole/2020/BTSA ACSAGRI - E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole - Session 2020 - 1-Sujet.pdf

1. Contexte de l’activité agricole et rôle des coopératives

À partir d’un article sur Unéal, coopérative qui réorganise ses activités de vente et de conseil en produits phytosanitaires, les questions invitent à situer les acteurs et le rôle du secteur coopératif. Elles abordent aussi l’enjeu de la séparation entre vente et conseil, ainsi que les moyens de mieux rémunérer les producteurs.

Question 1

Question 1.1. Préciser ce qui distingue les coopératives des négociants, puis un président d’un directeur d’une coopérative.

Acteur	Rôle et distinction
Coopérative	Appartient à ses adhérents agriculteurs et vise à répondre à leurs besoins collectifs.
Négociant	Entreprise commerciale indépendante qui achète et revend des produits pour dégager une marge.
Président	Élu au sein des instances de la coopérative, il représente les adhérents et porte les orientations.
Directeur	Salarié, il assure la gestion opérationnelle et met en œuvre les décisions des instances.

Le président relève donc de la gouvernance élue, tandis que le directeur conduit l’activité quotidienne. Dans une coopérative, les adhérents participent aux décisions selon les règles prévues par ses statuts.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La coopérative est détenue par ses adhérents. Le président porte la gouvernance; le directeur assure la gestion opérationnelle.

Question 1.2. Formuler un point de vue argumenté sur le rôle du secteur coopératif dans l’agriculture française.

Le secteur coopératif rassemble les agriculteurs pour collecter, transformer ou commercialiser leurs productions. Il leur ouvre des débouchés et mutualise des moyens et des services techniques. Cette organisation collective peut aussi renforcer leur poids dans les filières face aux acheteurs et fournisseurs. Son rôle est donc important pour structurer l’agriculture française. Toutefois, comme l’illustre l’article sur Unéal, une coopérative doit veiller à ce que ses choix commerciaux servent réellement ses adhérents et contribuent à une répartition équitable de la valeur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les coopératives structurent les filières et renforcent l’action collective des agriculteurs, si elles défendent effectivement les intérêts de leurs adhérents.

Question 2

Question 2.1. Préciser l'enjeu dont il est question dans l'article.

L'enjeu est de distinguer la vente des produits phytosanitaires du conseil agronomique qui peut conduire à leur utilisation. Sans cette séparation, un conflit d'intérêts est possible : le vendeur peut être incité à recommander les produits qui contribuent à sa marge. La réforme vise donc à rendre le conseil plus indépendant et à laisser à l'agriculteur le choix de le solliciter et de le payer. Unéal a anticipé cette évolution en choisissant de vendre les produits et de facturer séparément le conseil.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Séparer la vente des produits phytosanitaires du conseil agronomique pour limiter les conflits d'intérêts et garantir un conseil indépendant.

Question 2.2. Formuler un avis sur cet enjeu.

La séparation me paraît utile : elle peut limiter les conflits d'intérêts et favoriser des conseils fondés sur les besoins de l'exploitation, plutôt que sur la vente de produits. Elle rend également le coût du conseil visible et permet à l'agriculteur de choisir d'y recourir. Sa réussite dépend toutefois de conditions concrètes :

- un conseil réellement indépendant et de qualité;
- un tarif accessible, afin que le coût ne décourage pas les exploitants d'être accompagnés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La séparation est souhaitable si le conseil reste indépendant, de qualité et accessible financièrement aux agriculteurs.

Question 3

Question 3.1. La loi agriculture et alimentation de novembre 2018 vise notamment à payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail. Indiquer pourquoi cet objectif est d'actualité.

L'objectif est d'actualité car de nombreuses exploitations connaissent des revenus fragiles. Les prix agricoles peuvent être volatils ou insuffisants au regard des coûts de production, alors que les producteurs disposent parfois d'un pouvoir de négociation limité face aux acheteurs. Le partage de la valeur dans les filières ne garantit donc pas toujours une rémunération suffisante du travail agricole. Cette situation menace la viabilité des exploitations et rend nécessaire la recherche de prix plus justes et de relations commerciales mieux équilibrées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La volatilité des prix, des rémunérations parfois inférieures aux coûts et un pouvoir de négociation limité fragilisent les revenus agricoles.

Question 3.2. Présenter deux solutions qui ont permis, permettent ou permettraient d'atteindre l'objectif de payer le juste prix aux producteurs.

Deux solutions peuvent contribuer à mieux rémunérer les producteurs :

1. Développer des contrats pluriannuels qui prennent en compte les coûts de production et prévoient des clauses de révision des prix.
2. Renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs grâce aux organisations de producteurs, ou capter davantage de valeur par la transformation et la vente directe.

Ces leviers peuvent mieux répartir la valeur et réduire l'exposition des producteurs aux fluctuations des marchés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des contrats fondés sur les coûts de production et une négociation collective renforcée peuvent améliorer la rémunération des producteurs.

2. Gestion et stratégie du GAEC du Pré Vert et projet d'atelier de poules pondeuses biologiques

L'étude porte sur le GAEC du Pré Vert, exploitation vosgienne associant production laitière, cultures de vente et maraîchage biologique, à partir de ses résultats et de son bilan. Elle examine aussi les statuts et le parcours d'installation de Charlène, puis la faisabilité économique, réglementaire et durable d'un projet de poules pondeuses biologiques en poulaillers mobiles.

Question 4

Question 4.1. Analyser les résultats de l'atelier lait.

La marge brute laitière passe de 125 958 € à 144 002 €, soit une hausse de 18 044 €. En 2017, elle atteint 247 €/1 000 L, contre 245 € pour le groupe. La production par vache reste supérieure à la référence : 7 497 L contre 6 987 L. Cependant, les charges par 1 000 L augmentent de 135 € à 159 €, notamment les frais vétérinaires, qui dépassent nettement ceux du groupe. L'atelier est performant, mais la maîtrise des charges est à renforcer.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge brute en hausse et supérieure au groupe, mais charges croissantes à surveiller.

Question 4.2. Analyser les charges de structure du GAEC.

En 2017-2018, les charges de structure s'élèvent à 160 616 €, soit environ 1 575 €/ha, contre 1 004 €/ha pour le groupe. L'écart atteint 571 €/ha. Les postes les plus lourds sont la mécanisation (69 507 €) et les bâtiments (31 795 €), en raison notamment des amortissements. Le coût de la main-d'œuvre atteint 200 €/ha, contre 152 €/ha dans le groupe. La réduction des coûts d'équipement et l'amélioration de leur utilisation sont des leviers de progrès.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Charges de structure élevées : environ 1 575 €/ha contre 1 004 €/ha pour le groupe.

Question 4.3. Calculer et analyser les EBE des deux exercices présentés.

À partir du résultat de l'exercice, l'EBE est calculé en réintégrant les amortissements, les frais financiers et les cotisations sociales des exploitants. Les amortissements totalisent 68 010 € en 2016-2017 et 65 995 € en 2017-2018.

Exercice	Calcul	EBE
2016-2017	45 756 + 68 010 + 3 339 + 12 239	129 344 €
2017-2018	75 118 + 65 995 + 2 604 + 11 170	154 887 €

L'EBE augmente de 25 543 € : l'exploitation dégage davantage de ressources pour ses prélèvements et ses investissements.

✓ RÉPONSE À RETENIR

EBE : 129 344 € en 2016-2017 et 154 887 € en 2017-2018, soit +25 543 €.

Question 4.4. Commenter l'utilisation de l'EBE de l'exercice 2017-2018, sachant que les prélèvements privés étaient de 40 334 € et les annuités de 36 679 €.

Les prélèvements privés et les annuités mobilisent ensemble 77 013 € de l'EBE 2017-2018. Après ces deux emplois, il reste 77 874 €. Ce solde peut financer les investissements, renforcer la trésorerie ou permettre des remboursements supplémentaires. La couverture est donc confortable sur cet exercice, mais dépend du maintien de l'EBE et de la maîtrise des besoins de financement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Solde après prélèvements privés et annuités : 77 874 €.

Question 4.5. À partir du bilan comptable retraité, sous la forme d'un bilan fonctionnel ou d'un bilan en grandes masses, calculer les indicateurs financiers les plus pertinents sur les deux exercices présentés.

Le fonds de roulement (FR) mesure l'excédent des ressources stables sur les immobilisations. Le besoin en fonds de roulement (BFR) est calculé en retranchant les dettes non financières des actifs circulants hors trésorerie, après prise en compte des charges constatées d'avance. La trésorerie nette correspond à FR − BFR.

Indicateur	31/03/2017	31/03/2018
FR	366 919 + 183 871 − 478 232 = 72 558 €	386 076 + 148 358 − 423 380 = 111 054 €
BFR	137 064 − 11 262 + 6 231 − 70 737 = 61 296 €	150 230 − 7 685 + 4 754 − 43 930 = 103 369 €
Trésorerie nette	72 558 − 61 296 = 11 262 €	111 054 − 103 369 = 7 685 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

FR : 72 558 € puis 111 054 €. BFR : 61 296 € puis 103 369 €. Trésorerie nette positive : 11 262 € puis 7 685 €.

Question 4.6. Proposer une analyse financière de cette entreprise.

La situation s'améliore : les capitaux propres progressent et les emprunts à moyen et long terme diminuent de 183 871 € à 148 358 €. Le FR augmente et couvre le BFR sur les deux exercices. Toutefois, le BFR croît fortement et la trésorerie nette baisse de 11 262 € à 7 685 €, tout en restant positive. Le résultat et l'EBE progressent, mais les charges de structure élevées et le niveau d'investissement justifient une vigilance sur les besoins de trésorerie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Situation globalement saine et en amélioration, avec une trésorerie positive mais à surveiller.

Question 5

Question 5.1. Présenter les avantages et les inconvénients de trois statuts sociaux différents possibles pour Charlène sur le GAEC.

Trois statuts sont possibles, selon la place que Charlène souhaite prendre dans l'activité.

Statut	Avantage	Inconvénient
Salariée	Salaire et protection sociale du régime salarié.	Coût salarial pour le GAEC ; pas de participation comme associée.
Conjointe collaboratrice	Reconnaissance de sa participation et couverture sociale dédiée.	Pas de salaire propre ; statut soumis à des conditions et à une durée limitée.
Associée exploitante	Participation aux décisions et à la conduite de l'exploitation.	Engagement dans le GAEC, cotisations d'exploitante et revenus liés aux résultats.

Le statut salarié convient à un emploi rémunéré ; l'entrée comme associée correspond à une implication durable dans le projet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Options : salariée, conjointe collaboratrice ou associée exploitante, selon son implication et ses besoins de rémunération.

Question 5.2. Présenter l'intérêt, les spécificités et les grandes étapes du parcours national à l'installation des jeunes agriculteurs.

Le parcours d'installation aidée accompagne la préparation et la viabilité du projet et peut ouvrir droit à la dotation jeune agriculteur (DJA), sous conditions. À 35 ans, titulaire d'un BTSA, Charlène répond aux principaux critères d'âge et de diplôme à vérifier selon la réglementation applicable ; elle doit aussi préparer un projet viable et satisfaire aux exigences de capacité professionnelle.

1. Contacter le Point Accueil Installation et réaliser l'autodiagnostic.
2. Élaborer le plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et suivre les formations ou stages prescrits.
3. Construire le plan d'entreprise, préparer les démarches foncières et financières et déposer la demande d'aide avant l'installation.
4. Après accord, s'installer dans les délais et respecter les engagements du plan d'entreprise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le parcours prépare et sécurise l'installation ; la DJA dépend des conditions d'âge, de diplôme, de capacité et de viabilité du projet.

Question 5.3. Expliquer l'intérêt, pour les agriculteurs, du mode de mise en marché par AMAP.

En AMAP, les consommateurs s'engagent généralement à acheter à l'avance une production distribuée sous forme de paniers. Pour l'agriculteur, cet engagement sécurise des débouchés et améliore la visibilité des recettes et des volumes à produire. La vente directe limite les intermédiaires et permet de valoriser des produits locaux et de saison. En contrepartie, il faut organiser les paniers, respecter les engagements de livraison et assurer une production régulière.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'AMAP sécurise les débouchés et les recettes, tout en valorisant la vente directe et le lien avec les consommateurs.

Question 6

Question 6.1. À partir des documents 5 à 8, présenter précisément l'ensemble des aspects à prendre en compte en amont de la mise en place du projet, qu'ils soient présents ou absents des documents.

La mixité AB/conventionnel est possible avec des unités clairement distinctes. Il faut séparer terres, animaux et intrants, tenir un registre justificatif et anticiper les contrôles ainsi que le surcoût de certification. Les volailles doivent être déclarées auprès d'Ecocert ; la conversion des pondeuses dure 6 semaines, à compter de la déclaration des animaux et lorsque les conditions d'élevage sont respectées. Les poules étant une espèce distincte des bovins, la mixité est envisageable.

- Pour 450 volailles en installations mobiles, prévoir au minimum 2,5 m² par volaille pour les parcours, soit 1 125 m². L'exemple de l'article utilise 30 ares pour 225 poules : prévoir 60 ares si l'on reprend cette pratique, avec rotation des parcours et clôtures.
- Vérifier logement, densité intérieure, nids, perchoirs, hygiène, vide sanitaire, prophylaxie, protection contre les prédateurs et gestion des déjections.
- Assurer au moins 20 % d'aliments issus de l'unité ou de la région. Si des céréales sont cultivées, convertir une surface suffisante pour couvrir cette part des besoins.
- Confirmer les débouchés, le conditionnement et la collecte des œufs, le temps de travail, le financement, les équipements et les démarches locales d'urbanisme ; une déclaration en mairie est conseillée pour le poulailler mobile.

✓ RÉPONSE À RETENIR

À sécuriser : séparation et certification AB, parcours, alimentation conforme, élevage et effluents, débouchés, travail, financement et démarches locales.

Question 6.2. Chiffrer, en justifiant les éléments pris en compte, le revenu supplémentaire après cotisations sociales au taux de 30 % que permettrait le projet en régime de croisière.

Le renouvellement est annualisé à partir d'un lot acheté tous les 18 mois. L'EBE couvre les charges d'exploitation ; on retranche ensuite l'annuité pour estimer le disponible avant cotisations sociales. Le revenu après cotisations est calculé au taux de 30 %.

Élément	Calcul annuel	Montant
Ventes d'œufs et de poules réformées	130 000 × 0,30 + 2 500	41 500 €
Renouvellement des poules	450 × 8,20 ÷ 1,5	2 460 €
Alimentation	450 × 45 ÷ 1 000 × 400	8 100 €
Autres charges opérationnelles	Donnée du sujet	3 000 €
EBE estimé	41 500 − 2 460 − 8 100 − 3 000	27 940 €
Disponible après annuité	27 940 − 7 150	20 790 €
Après cotisations sociales	20 790 × 70 %	14 553 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Revenu supplémentaire estimé après annuité et cotisations sociales : 14 553 € par an.

Question 6.3. Indiquer, de façon argumentée, si le projet permet de rémunérer Charlène de façon satisfaisante.

Le projet procurerait environ 14 553 € par an après annuité et cotisations, selon les hypothèses retenues. C'est un complément de revenu, mais pas une rémunération élevée au regard des 4 heures de travail quotidien annoncées. Le montant dépend de la vente effective des œufs et des poules réformées et ne tient pas compte d'éventuels aléas de production ou de prix. Il faut donc sécuriser les débouchés et vérifier la charge de travail avant de juger ce revenu satisfaisant.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Complément de revenu appréciable, mais faible au regard du temps de travail et dépendant de débouchés sécurisés.

Question 6.4. Analyser le projet de Charlène sous l'angle de la durabilité.

Économique : l'atelier diversifie les productions et s'appuie sur les débouchés maraîchers et la vente directe. L'investissement, l'annuité et la dépendance au prix de l'aliment exposent toutefois le revenu aux aléas de vente et de charges.

Environnemental : les poulaillers mobiles et la rotation des parcours peuvent limiter la dégradation des sols. Il faut respecter les règles AB, maîtriser les effluents et organiser l'approvisionnement en aliments bio.

Social : le projet crée une activité pour Charlène, mais demande environ 4 heures par jour, commercialisation comprise. Sa durabilité repose sur une charge de travail tenable, le bien-être animal et des débouchés réguliers.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Projet diversifiant et créateur d'activité, à condition de maîtriser le financement, les débouchés, la charge de travail et les exigences AB.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2020)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 Gestion et stratégie de l'entreprise du BTSA ACSE, session 2020 Métropole, code 2020-BTS116-NOR-ME, durée 240 minutes et coefficient non indiqué. Elle étudie le rôle des coopératives, la gestion économique et financière du GAEC du Pré Vert, les choix d'installation et de commercialisation, puis un projet d'élevage biologique de poules pondeuses mobiles et sa durabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'EBE mesure les ressources dégagées par l'activité avant amortissements, frais financiers et éléments exceptionnels.
- Le fonds de roulement net global correspond aux ressources stables diminuées des emplois stables.
- En agriculture biologique, la mixité exige une séparation organisée et attestée des unités, des terres, des animaux et des intrants.
- Pour évaluer un revenu, distinguer les charges d'exploitation, les amortissements et les remboursements de capital des emprunts.

Points de vigilance & attentes du jury

- Comparer les deux exercices et les références du groupe en conservant les unités et les bases de comparaison.
- Justifier les indicateurs financiers calculés et interpréter leur niveau ainsi que leur évolution.
- Pour le projet, intégrer les ventes, l'alimentation, le renouvellement des poules et les autres charges sans confondre annuité et charge.
- Vérifier les règles bio de conversion, de densité, de parcours, d'autonomie alimentaire et de séparation des productions.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'EBE à partir du compte de résultat ?

On retranche des produits d'exploitation les charges opérationnelles et les charges de structure, en excluant les amortissements et les frais financiers. Il faut vérifier les postes retenus dans les tableaux et présenter les calculs pour chacun des exercices.

Q : Quelles règles bio faut-il contrôler pour le projet de poulaillers mobiles ?

Il faut vérifier la conversion des poules pondeuses, la densité applicable aux installations mobiles, l'accès au parcours et l'origine des aliments. La mixité impose aussi une séparation des unités bio et conventionnelles, attestée par un registre.

Q : Comment organiser les 240 minutes en fonction du barème ?

La première partie vaut 6 points et la deuxième 14 points. Répartissez le temps en conséquence, en réservant une part importante à l'analyse de l'exploitation et au projet, puis gardez quelques minutes pour vérifier les calculs et les réponses.

Q : Qu'attend le jury dans les analyses économiques et financières ?

Le jury attend des calculs lisibles, fondés sur les données et unités du sujet, suivis d'une interprétation. Pour les questions d'avis ou de durabilité, appuyez chaque argument sur le contexte de l'exploitation et les éléments fournis.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaacsagri.fr/assets/annales/btsa-acsagri/E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole/2020/BTSA ACSAGRI - E5 - Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole - Session 2020 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.